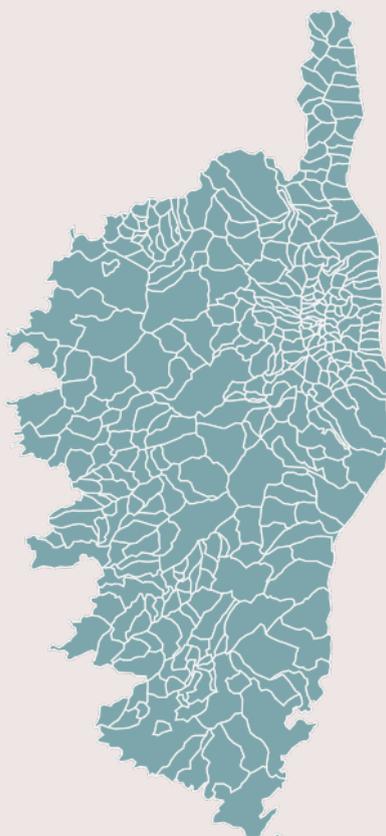
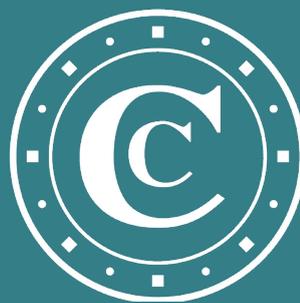


Chambre régionale
des comptes

Corse



Rapport d'activité **2024**

Chambre régionale
des comptes
Corse

« S'assurer du bon emploi de l'argent public,
en informer le citoyen »

Le mot du président



A l'heure où les finances publiques sont de plus en plus contraintes et où l'argent public se fait rare, il importe que la gestion publique locale, plus que jamais, s'engage dans la voie d'une optimisation des deniers publics, afin de délivrer aux contribuables et usagers un service public de qualité au meilleur coût possible. Devant ce qui s'apparente à un véritable défi, les chambres régionales des comptes doivent trouver toute leur place auprès des élus locaux, en cherchant à travers leurs contrôles à identifier des marges de manœuvre budgétaires et en les accompagnant vers la recherche d'une efficacité accrue. Une centaine de recommandations ont été émises à cette fin en 2024, contre 79 l'année précédente.

En 2024, la chambre a donc joué pleinement ce rôle de tiers de confiance envers les collectivités et organismes publics de son ressort, grâce à une productivité jamais atteinte, en publiant 16 rapports contre 10 en 2023 et 9 en 2022. De même, elle n'avait jamais publié ses rapports aussi rapidement, afin de préserver le caractère le plus contemporain possible de ses observations : 8,3 mois entre l'ouverture d'un contrôle et la publication du rapport, contre 11 mois en 2023 et 14,5 mois en 2022. Enfin, l'impact médiatique de son activité est également plus fort, 185 retombées presse ayant relayé ses travaux en 2024 contre 150 et 130 les deux années précédentes.

Parmi les faits marquants de cette année fructueuse, quatre méritent d'être soulignés. Tout d'abord, situation inédite, la chambre a été sollicitée à deux reprises en 2024 par le parlement, dans le cadre des discussions en cours sur l'avenir institutionnel de la Corse, pour des auditions devant des missions ad hoc de la commission des finances de l'Assemblée nationale et de la commission des lois du Sénat : la juridiction a ainsi pu utilement apporter sa contribution au débat public sur une éventuelle autonomie de la Corse dans la République. Autre fait majeur, notre juridiction a fait usage, pour la première fois, de deux nouvelles modalités de publication éditoriale, à savoir un rapport issu d'un audit flash et un rapport thématique régional sur un sujet prégnant en Corse, celui des déchets. Par ailleurs, pour la première fois le programme 2024 de la chambre a retenu un thème de contrôle proposé par les citoyens sur la plate-forme créée à cet effet. Enfin, après la venue du rapporteur général de la Cour des comptes en février, cette année particulièrement dense s'est clôturée, en décembre, par la visite, au siège de la chambre, du Premier Président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, venu s'entretenir avec le personnel du vaste mouvement de modernisation des juridictions financières qu'il a initié dès sa prise de fonction.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Sommaire

Les chiffres de l'année	page 4
Les événements de l'année	page 5
Nos missions	page 8
Cartographie des contrôles des comptes et de la gestion	page 10
Les principaux contrôles	page 12
Les recommandations et leur suivi	page 17
Cartographie des contrôles des actes budgétaires	page 18
Nos travaux dans la presse	page 19
Le ministère public près la chambre	page 22
L'organisation de la CRC	page 23
L'information aux citoyens	page 25



Les chiffres de l'année 2024

16

rapports rendus publics
dont

1er

audit flash
sur le dialogue
social à Bastia

1er

rapport thématique régional
sur la gestion des déchets
en Corse

100

recommandations
émises en 2024

58,7 %

des recommandations
de 2023 mises en
œuvre dans un délai
d'un an

24

délibérés

8,3

mois entre l'ouverture
d'un contrôle et la
publication du rapport

16

Contrôles des
comptes et de la
gestion

3

transmissions pénales

3

déférés à la Cour
(responsabilité
financière des
gestionnaires publics)

12

Contrôles des
actes
budgétaires

185

retombées
presse

15 871

visiteurs
sur le site internet

532

abonnés
sur linkedin

134

abonnés à la newsletter
d'information des nouvelles
publications de la CRC sur le
site internet

Les évènements de l'année

Venue du Rapporteur général de la Cour des comptes



◀ 23 février 2024

M. Yves Rolland, s'est rendu à Bastia à la rencontre des agents de la CRC Corse, accompagné de Sylvain Maréchal, chargé de mission.

Après une présentation des missions du service du rapport public et des programmes de la Cour (SRPP), la matinée a été consacrée aux orientations stratégiques qui fondent la programmation. Cet éclairage a également permis de lever le voile sur l'accompagnement éditorial des rapports publics thématiques de la Cour.

L'après-midi, les travaux ont porté sur la préparation du rapport public annuel (RPA) de 2025. Trois retours d'expérience ont été présentés par la chambre, qui ont mis en lumière la richesse des travaux qu'elle a conduits dans le cadre de l'évaluation du plan exceptionnel d'investissement en Corse, de l'audit flash relatif au dialogue social à la communauté d'agglomération de Bastia et de l'enquête interrégionale relative au littoral méditerranéen.

Cette journée, durant laquelle les échanges furent aussi nourris que la parole fut libre, a été unanimement appréciée par les agents de la juridiction, qui y ont vu une étape supplémentaire et fructueuse dans le rapprochement fonctionnel entre la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes.

Quand le parlement sollicite la chambre régionale des comptes Corse

Dans le cadre du « processus de Beauvau » ouvert en mars 2022 en vue d'accorder à la Corse une autonomie au sein de la République, la chambre régionale des comptes Corse a été exceptionnellement sollicitée par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat pour éclairer les parlementaires sur les spécificités de la gestion publique et sur la situation financière des collectivités locales en Corse, en vue de la publication de deux rapports par les deux assemblées respectives.

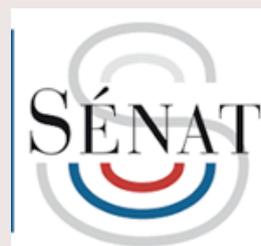
Ainsi, le 8 mars 2024, le président de la chambre, accompagné du président de section, ont rencontré à Bastia, à sa demande, une délégation du bureau de la commission des finances de l'Assemblée nationale, conduite par son président, Eric Coquerel.

8 mars 2024



13 juin 2024

De même, le 13 juin dernier, le président de la chambre a été auditionné au Sénat par la mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Corse, à la demande du président de la commission des lois, M. François-Noël Buffet, par ailleurs rapporteur de ladite mission.



Dans les deux cas, députés comme sénateurs ont été vivement intéressés par les apports contextuels de la chambre sur les principaux constats dressés à travers ses récents rapports sur les politiques publiques locales en Corse (gestion de l'eau, transport aérien, gestion des déchets, notamment).

Ces sollicitations illustrent l'importance accordée à la parole de la chambre et viennent conforter la place de celle-ci dans le paysage institutionnel local.

Ouverture de la troisième campagne de participation citoyenne



◀ 11 septembre 2024

Un contrôle sera réalisé en 2025 à partir d'une proposition déposée sur la plateforme fin 2024

Une journée de formation à la transition écologique

1er octobre 2024 ▶

Les magistrats et vérificateurs de la chambre, ainsi que la secrétaire générale ont bénéficié d'une journée entière de sensibilisation à la transition écologique.

Cette manifestation s'est inscrite dans le cadre du déploiement, dans les juridictions financières, du plan national de formation à la transition écologique qui vise à sensibiliser, d'ici fin 2024, les 25 000 cadres supérieurs de l'Etat, aux défis de la transition écologique et à leur planification dans les politiques publiques.

Elle était constituée de deux phases bien distinctes : dans la matinée s'est déroulé un atelier de sensibilisation aux enjeux écologiques, alors que l'après-midi était consacrée à un atelier de compréhension des leviers accélérateurs de la transition écologique.

Les agents présents ont ainsi pu, d'une manière ludique et interactive, appréhender, les ordres de grandeur de l'empreinte carbone ou encore chercher à identifier les actions rapides et de grande ampleur nécessaires à la préservation de conditions climatiques viables.



Première participation à la nuit du droit

3 octobre 2024



A l'occasion de la Nuit du Droit, qui s'est déroulée le 3 octobre 2024, la cour d'appel et le tribunal judiciaire de Bastia ont organisé, avec d'autres partenaires, un procès fictif dans la salle des assises du palais de justice, sur le thème des infractions aux règles de l'urbanisme en zone littorale. Préalablement à cette reconstitution, le président de la chambre est intervenu pour présenter les spécificités de la justice financière en général, et le rôle de la chambre régionale des comptes Corse en particulier.

La Banque des Territoires, invitée du séminaire annuel de la chambre

8 octobre 2024

Comme à l'accoutumée, le procureur financier est revenu sur les Mercuriales 2023 du Parquet général de la Cour, afin de présenter l'activité de la chambre à l'aune de nombreux indicateurs et données chiffrées, qui ont permis d'objectiver les bonnes performances de la juridiction, notamment en matière de productivité et de raccourcissement notable des délais.

Un retour d'expérience a ensuite eu lieu sur la confection du premier cahier thématique régional de la chambre, relatif à la prévention et la gestion des déchets en Corse, publié en juillet 2024 sur la base de onze contrôles réalisés ces trois dernières années. Ce fut l'occasion de mettre en évidence les spécificités de cette nouvelle forme de publication, en termes de méthodologie et de présentation éditoriale.

Les travaux se sont conclus sur une intervention de Monsieur Fabien Ducasse, directeur régional de la Banque des territoires. Après avoir rappelé le rôle de son institution pour accompagner les stratégies de développement des acteurs locaux, M. Ducasse a livré sa propre vision du territoire corse, avec des constats qui recoupaient ceux dressés dans les rapports récents de la chambre.

Participation au DuoDay

21 novembre



Le 21 novembre 2024, partout en France, l'opération DuoDay a permis à des personnes en situation de handicap de suivre le quotidien d'un professionnel et ainsi découvrir un métier, affiner un projet professionnel et créer des contacts.

Pour sa première participation, la chambre régionale des comptes Corse a accueilli une personne qui a découvert les différents services de la juridiction.

La documentaliste-chargée de communication de la CRC a reçu « notre collègue d'un jour », Christophe B. Celui-ci a choisi une juridiction financière pour cette journée qui représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

Cette journée, à la fois très dense pour le stagiaire et très courte pour le personnel, qui a toujours à cœur de présenter ses fonctions et le rôle de son institution, a été l'occasion de s'enrichir de rencontres, de partages et d'échanges. Aussi, des plages importantes ont été consacrées à la découverte des métiers de la documentation et de la communication au sein des juridictions financières.

Visite de Monsieur Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes

17 décembre

Le Premier président de la Cour des comptes s'est rendu au siège de la CRC Corse, à Bastia, afin de rencontrer son personnel pour échanger sur les enjeux spécifiques auxquels la chambre est confrontée. Ce rendez-vous a également été l'occasion d'évoquer les évolutions qu'ont connu les juridictions financières depuis la mise en place de « JF 2025 », au titre desquelles une nouvelle mission en matière d'évaluation de politique publique, une participation du citoyen à la programmation, une réduction des délais et la mise en place du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics. Un moment de convivialité s'est ensuite tenu à la pause méridienne pour poursuivre les échanges de manière plus informelle.



Nos missions

Le contrôle des comptes et de la gestion

Ce contrôle porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante. La chambre apporte également un éclairage sur la situation financière de la collectivité ou de l'organisme.

Son programme annuel de travaux répond à plusieurs orientations parmi lesquelles la participation de la chambre aux travaux communs organisés avec la Cour des comptes, le contrôle des comptes à enjeux financiers significatifs, la prise en compte des risques repérés ou signalés et le souhait de porter une appréciation sur le fonctionnement des services publics locaux. A l'issue d'une procédure contradictoire, les rapports de la chambre sont tous rendus publics afin d'informer les citoyens.

En 2024 la chambre a participé aux enquêtes nationales suivantes :

- La tarification des services publics locaux (2 contrôles) ;
- L'école primaire (2 contrôles).



Le contrôle budgétaire

La chambre peut être saisie par le préfet lorsqu'une règle d'adoption des budgets n'est pas respectée par les collectivités ou leurs établissements publics. Elle doit alors rendre un avis dans le délai d'un mois. En cas de déséquilibre budgétaire, la chambre peut proposer des mesures de redressement qui ont pour objet, soit de réduire les dépenses, soit d'augmenter les recettes.

Le contrôle budgétaire est prévu dans quatre cas :

- Lorsque le budget primitif n'est pas adopté dans les délais, à la date légalement prescrite, le 15 avril de chaque année (30 avril les années d'élection) ;
- Lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel ;
- Lorsqu'il existe un déficit du compte administratif ;
- En cas de non inscription d'une dépense obligatoire, c'est-à-dire d'une dépense prévue par la loi, résultant d'une décision de justice ou d'un engagement contractuel.

L'évaluation des politiques publiques

A compter de 2023, la chambre régionale des comptes peut mener, dans son ressort, des évaluations de politiques publiques locales. Elle peut les réaliser de sa propre initiative ou sur saisine. A l'issue d'une phase d'instruction, dont la durée ne peut pas dépasser un an, la chambre établit un rapport d'évaluation dans lequel elle apprécie, notamment, les résultats et les impacts de la politique publique concernée. Son appréciation porte sur la cohérence, l'efficacité et l'efficience de cette politique, ainsi que sur son utilité.



L'application du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

Le nouveau régime est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Il se substitue à la fois à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, et donc au contrôle juridictionnel jusqu'alors exercé par les chambres régionales des comptes, et à la responsabilité des ordonnateurs sanctionnée par la Cour de discipline budgétaire et financière, laquelle a disparu.

Le juge financier juge désormais les auteurs de fautes financières graves, quel que soit leur statut (ordonnateur, comptable public, gestionnaire de fait, agent d'entreprise publique ...), à condition que ceux-ci relèvent d'un organisme soumis au contrôle de la Cour ou des chambres régionales des comptes.

Le ressort de la chambre



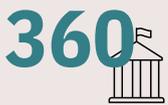
collectivité territoriale à statut particulier : la collectivité de Corse



communautés d'agglomération de + de 60 000 habitants



communautés de communes



communes



hôpitaux



SDIS



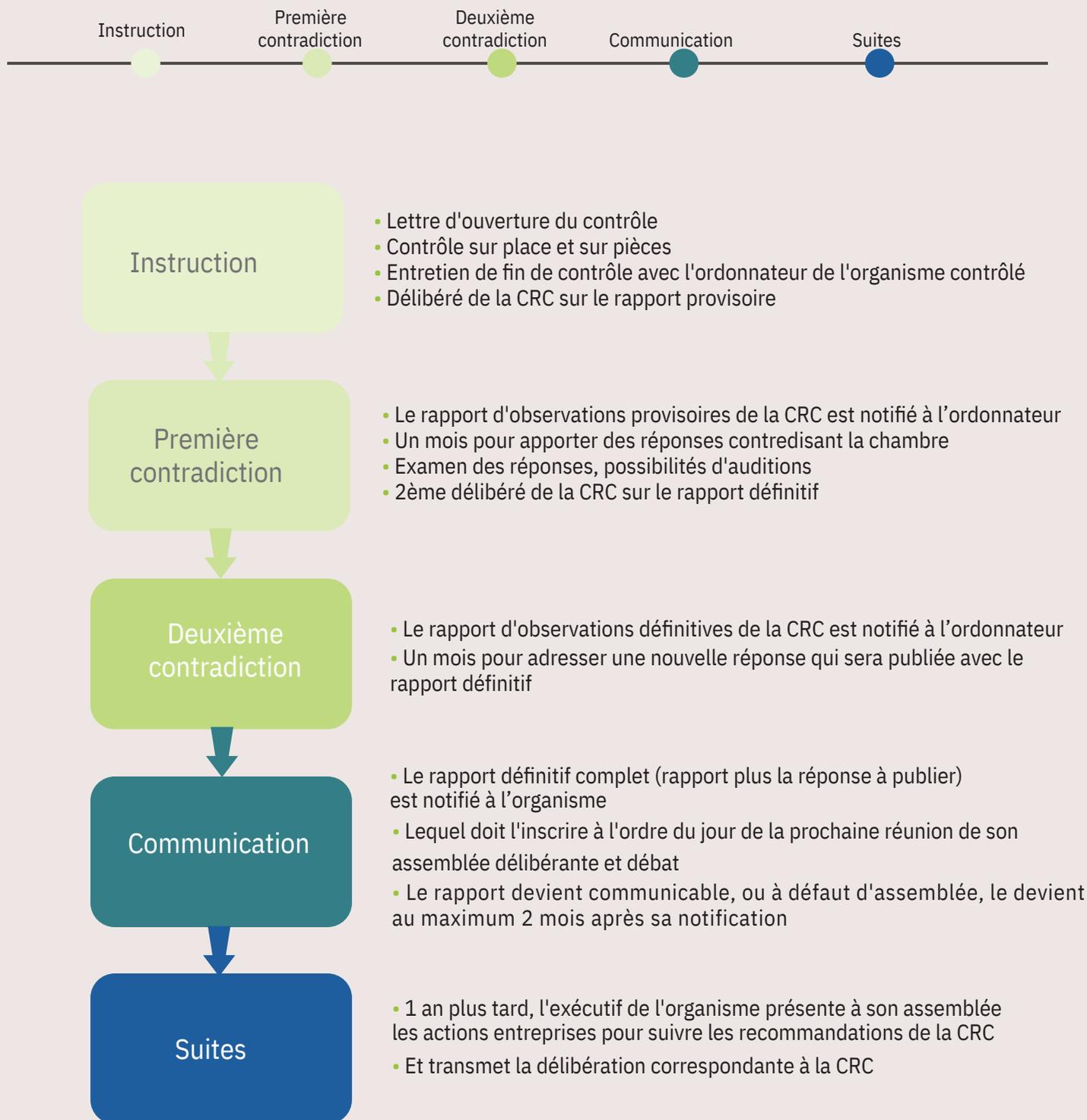
offices HLM

qui représentent un cumul de 2,74 milliards d'euros de recettes de fonctionnement

Cartographie des contrôles des comptes et de la gestion 2024



Le déroulé d'un contrôle d'examen de la gestion



Source : CRC Nouvelle-Aquitaine

Les principaux contrôles

L'aménagement du littoral corse face aux risques liés à la mer et aux inondations



A l'occasion des contrôles de la collectivité de Corse, de deux de ses offices (OEC et AUE), de deux établissements de coopération intercommunale (Costa Verde et Marana Golo) et de la commune de Lucciana, la chambre s'est intéressée à la prise en compte des risques liés à la mer et aux inondations dans l'aménagement du littoral corse.

Ces travaux, conduits en commun avec les chambres Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur, ont permis une approche d'ensemble du littoral méditerranéen et ont débouché en 2025 sur la publication, par la Cour des comptes, d'un rapport public thématique.

L'espace littoral corse, long de plus de plus 1000 km, demeure fragile. A l'érosion naturelle du trait de côte, plus marquée sur la partie orientale de l'île, s'ajoutent les risques d'inondations et de submersions marines que le réchauffement climatique va rendre plus fréquents et plus intenses.

La chambre a constaté que ces menaces sont encore aujourd'hui trop peu abordées par les documents stratégiques régionaux. Le cadre fixé par le PADDUC demeure peu prescriptif et doit être aujourd'hui actualisé et précisé. De plus, la collectivité de Corse n'a toujours pas arrêté ses orientations en matière de gestion intégrée du trait de côte. La prise en compte des risques est également insuffisante par le bloc communal. Ainsi, le plan local d'urbanisme de la commune de Lucciana se fonde sur un plan de prévention des risques inondation (PPRI) ancien et certaines de ses dispositions ne sont pas conformes à la loi « littoral ». En outre, les actions défensives financées par les communautés de communes de Marana golo ou Costa verde, au moyen de « big bag » ou de techniques de réensablement, sont coûteuses et présentent des effets limités.

A l'avenir, et dans l'attente de se voir transférer les compétences en matière d'urbanisme comme le recommande la Cour des comptes, ces deux EPCI devront mieux définir leurs stratégies relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).



Le cahier thématique relatif à la prévention et la gestion des déchets : une première



Depuis 2023, les chambres régionales des comptes disposent d'un nouveau vecteur éditorial : **le rapport thématique régional**.

La chambre de Corse y a recouru pour la première fois en 2024 avec un rapport sur la prévention et la gestion des déchets, constitué d'une synthèse de onze précédents contrôles : sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le SYVADEC et l'Office de l'environnement de la Corse.

En 2021, la Corse était la première région métropolitaine en termes de production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Par ailleurs, elle se situe nettement en dessous des moyennes nationales concernant les indicateurs de traitement des déchets, tels que la part du recyclage et la réduction de l'élimination par enfouissement. Si l'objectif national de réduction des DMA de 15 % d'ici 2030 par rapport à 2010 paraît atteignable, le respect des autres objectifs réglementaires semble peu probable.

Les orientations stratégiques visant à doter le territoire d'équipements structurants pour réduire le recours à l'enfouissement et accroître le volume de déchets valorisés ont été arrêtées tardivement, plusieurs années après les autres régions, avec l'adoption du plan régional de traitement des déchets à l'été 2024. Les difficultés récurrentes à définir de manière concertée le coût et les caractéristiques techniques de ces infrastructures indispensables ont aussi eu pour effet une planification qui peine aussi se structurer du côté des intercommunalités, dotées par ailleurs de faibles capacités d'ingénierie.

Le coût du service public de prévention et de gestion des déchets en Corse s'est élevé à 104 M€ en 2022. Ce coût, rapporté au poids des déchets collectés et traités par habitant, est très élevé et représente deux à trois fois celui de la moyenne nationale. Il pèse fortement sur le budget des intercommunalités, atteignant 80 % des dépenses de fonctionnement pour certaines, ce qui les contraint fortement pour l'exercice d'autres compétences.

La chambre a identifié plusieurs marges de manœuvre : une contribution plus incitative au financement du service et l'optimisation continue de l'organisation des collectes, notamment en ce qui concerne le nombre de tournées et le temps de travail des agents. La recherche d'un meilleur équilibre entre la qualité du service et le coût supporté par la collectivité est également à privilégier, face à l'augmentation continue des charges liées au traitement.

Les actions de prévention des déchets restent marginales en Corse, ne représentant que 3 % des charges du service public en 2021. Outre les actions de sensibilisation, plusieurs collectivités se sont engagées dans des expérimentations de traitement de proximité des biodéchets. Ces initiatives illustrent une dynamique de mobilisation qui devra se structurer davantage pour se pérenniser.

Le contrôle du bloc communal



En 2024, la chambre a publié cinq rapports portant sur trois communes, Corte, Prunelli-di-Fiumorbo et Ville-di-Pietrabugno, et deux intercommunalités, les communautés de communes du Sartenais Valinco Taravo (CCSVT) ainsi que celle du Nebbiu-Conca d’Oro (CNCO).

Ces contrôles ont permis d’apprécier le fonctionnement global de collectivités de taille modeste mais aussi la gestion de services publics de proximité (eau, assainissement, déchets). Le bilan est contrasté. Les trois communes présentent une situation financière favorable et un faible endettement laissant des marges de manœuvre confortables. Néanmoins, des risques externes demeurent. La commune de Ville-di-Pietrabugno devra être vigilante face au risque financier que représente sa participation au sein de la SEM du port de Toga, dont la situation financière se dégrade. La commune de Fiumorbo risque également de voir ses recettes liées à l’activité du centre d’enfouissement des déchets varier selon les solutions de traitement mises en œuvre à l’échelle régionale. Pour cette dernière, des efforts de réorganisation des services sont attendus notamment pour sécuriser la commande publique. Les trois collectivités devront également se doter d’un plan pluriannuel d’investissement.

La gestion des deux intercommunalités montre plus de fragilités. Elles sont faiblement intégrées et la gouvernance de la CNCO est marquée par de nombreux dysfonctionnements. Le redressement de leurs situations financières passe par une meilleure maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, notamment celles de personnel, si les deux établissements veulent retrouver des marges de manœuvre pour financer de nouvelles dépenses d’équipement nécessaires à la modernisation de leurs services de prévention et de collecte des déchets.



Focus sur les services publics d’eau et d’assainissement

- La communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo exerce la compétence d’assainissement des eaux usées. Depuis le 1er janvier 2023, elle a repris la gestion du service en régie. L’essentiel de l’effort d’investissement a porté sur la modernisation et la création de stations d’épuration malgré les difficultés liées à la faible densité de population et au caractère montagneux du territoire. Ces progrès ont permis de sécuriser sur le plan environnemental les principales agglomérations. Seuls quelques villages restent sans solution de traitement des eaux usées. La création de nouveaux équipements devra néanmoins s’échelonner dans le temps afin de tenir compte des possibilités financières de la CCSVT.
- A Corte, les performances techniques du réseau d’eau potable sont insuffisantes. La moitié du volume d’eau prélevé dans le milieu naturel est facturée aux abonnés, tandis qu’un tiers est perdu en raison de nombreuses fuites sur le réseau de canalisations, malgré les importants travaux de rénovation entrepris entre 2019 et 2023. Le modèle économique du service, qui repose sur un tarif de l’eau inférieur à la moyenne régionale, semble atteindre ses limites et doit être revu.

Le centre hospitalier de Bastia



Doté de 519 lits et places, le CH de Bastia doit faire face à des contraintes spécifiques liées à l'insularité, à la saisonnalité touristique et à des moyens bâtimentaires inadaptés, et ce alors même qu'il dessert une population croissante, vieillissante et à forte précarité.

L'établissement a enregistré une activité dynamique qui, dès 2022, a renoué avec son niveau d'avant crise sanitaire. Ces résultats masquent néanmoins des disparités et des performances insuffisantes. Le CH doit, ainsi, fluidifier davantage le parcours des patients, chercher à diminuer ses durées de séjour et optimiser l'occupation de certains services. Il doit, en outre, développer l'activité ambulatoire afin d'améliorer la prise en charge des patients.

Son effectif a connu depuis 2018 une croissance marquée (+ 16 %) pour atteindre 2 063 emplois équivalent temps plein rémunérés en 2023, dont 213 de personnel médical. Le déficit d'attractivité des professions médicales, renforcé par l'insularité, conduit le CH à recourir en majeure partie à des emplois non permanents (56 %) mais aussi à payer irrégulièrement à de nombreux médecins. La chambre l'a invité également à réagir face à un absentéisme croissant du personnel non médical soignant et à régulariser le temps de travail des agents hospitaliers.

La situation financière de l'hôpital est fortement dégradée puisque son déficit annuel a été multiplié par quatre entre 2018 et 2022 pour atteindre 21 M€, voire même près de 39 M€ après retraitement des aides en trésorerie octroyées par l'agence régionale de santé (ARS). Les dettes fiscales et sociales et celles des fournisseurs exposent, en outre, l'hôpital à des ruptures d'approvisionnement et à des risques de contentieux anormalement élevés.

Le CH est ainsi incapable de dégager des ressources propres pour investir, alors même qu'il dispose d'un projet important de réimplantation. Si l'établissement a bien identifié les causes de son déficit, il a été invité à finaliser, sans délai, un plan de redressement réaliste.

Le service d'accueil des urgences cristallise les difficultés évoquées plus haut (architecture, parcours patients, etc.). Face au déficit d'organisation de la médecine de ville, son activité est de plus en plus soutenue (+10% en cinq ans). Le manque de médecins est particulièrement prégnant aux urgences et l'établissement devra finaliser les actions engagées pour attirer et fidéliser des praticiens.

L'exercice de compétence école primaire par la commune de Corte



Dans le cadre d'une enquête commune aux juridictions financières sur l'école primaire, la chambre a réalisé son premier contrôle coordonné de la commune de Corte et de sa caisse des écoles, établissement public distinct.

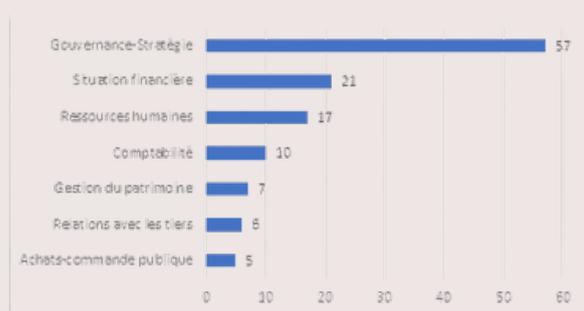
La commune compte deux écoles primaires qui accueillent 489 élèves en 2023. La fréquentation des deux écoles est en hausse sur la période et les conditions d'accueil des élèves sont satisfaisantes. Des travaux de rénovation énergétique ont notamment été réalisés. Les classes sont équipées de matériels informatiques et les familles bénéficient de la gratuité des fournitures scolaires. Des services facultatifs de garde périscolaire et de restauration, portés par la caisse des écoles, établissement public administratif autonome, sont proposés aux parents, ainsi qu'une tarification sociale pour chacun de ces services. Leur fréquentation est en hausse sur la période examinée. Les efforts d'amélioration doivent porter sur la clarification des compétences scolaires et périscolaires entre la commune et la caisse ainsi que sur la connaissance de leurs couts réels.



Les recommandations formulées et leur suivi

Dans ses rapports d'examen de gestion, la chambre peut formuler des recommandations à l'appui de ses observations. Elles ciblent des points essentiels de régularité ou d'efficacité en matière de gouvernance, de gestion de ressources humaines... Elles doivent être précises et opérationnelles afin d'être mises en œuvre rapidement par les organismes concernés.

En 2024, la chambre a formulé 123 recommandations dont 75 de régularité et 48 de performance.

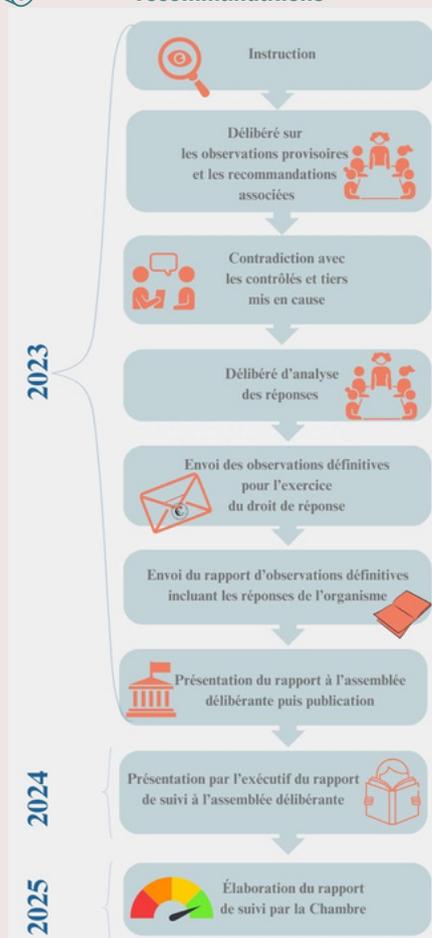


Le suivi des recommandations émises en 2023

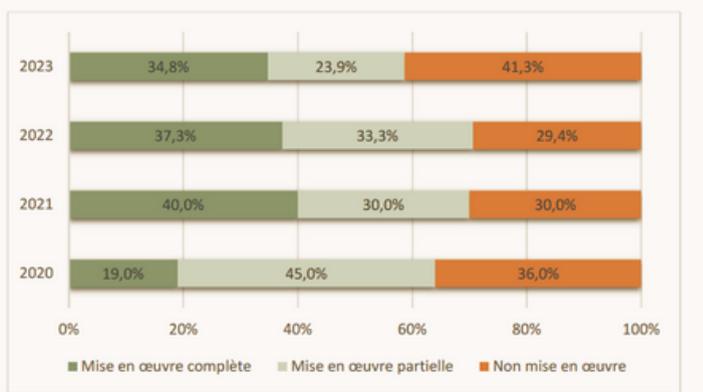
Les recommandations formulées par la chambre aux seules communes et intercommunalités font l'objet d'un suivi un an après leur présentation à l'assemblée délibérante. En 2024, la chambre a procédé à la synthèse de leur mise en œuvre sur la base de six rapports de suivi, soit ceux des quatre communes et intercommunalités soumises à l'obligation de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières (Ajaccio, Bastia, Furiani, communauté de communes Pasquale Paoli), ainsi que ceux de deux organismes (OTC et OEHC), non couverts par le dispositif de suivi mais qui ont fait parvenir à la chambre un rapport. A contrario, la collectivité de Corse, concernée par deux rapports publiés en 2023 – les infrastructures aéroportuaires et la gestion de l'eau – n'a pas établi de rapports de suivi.



Focus sur le processus d'élaboration et de suivi des recommandations



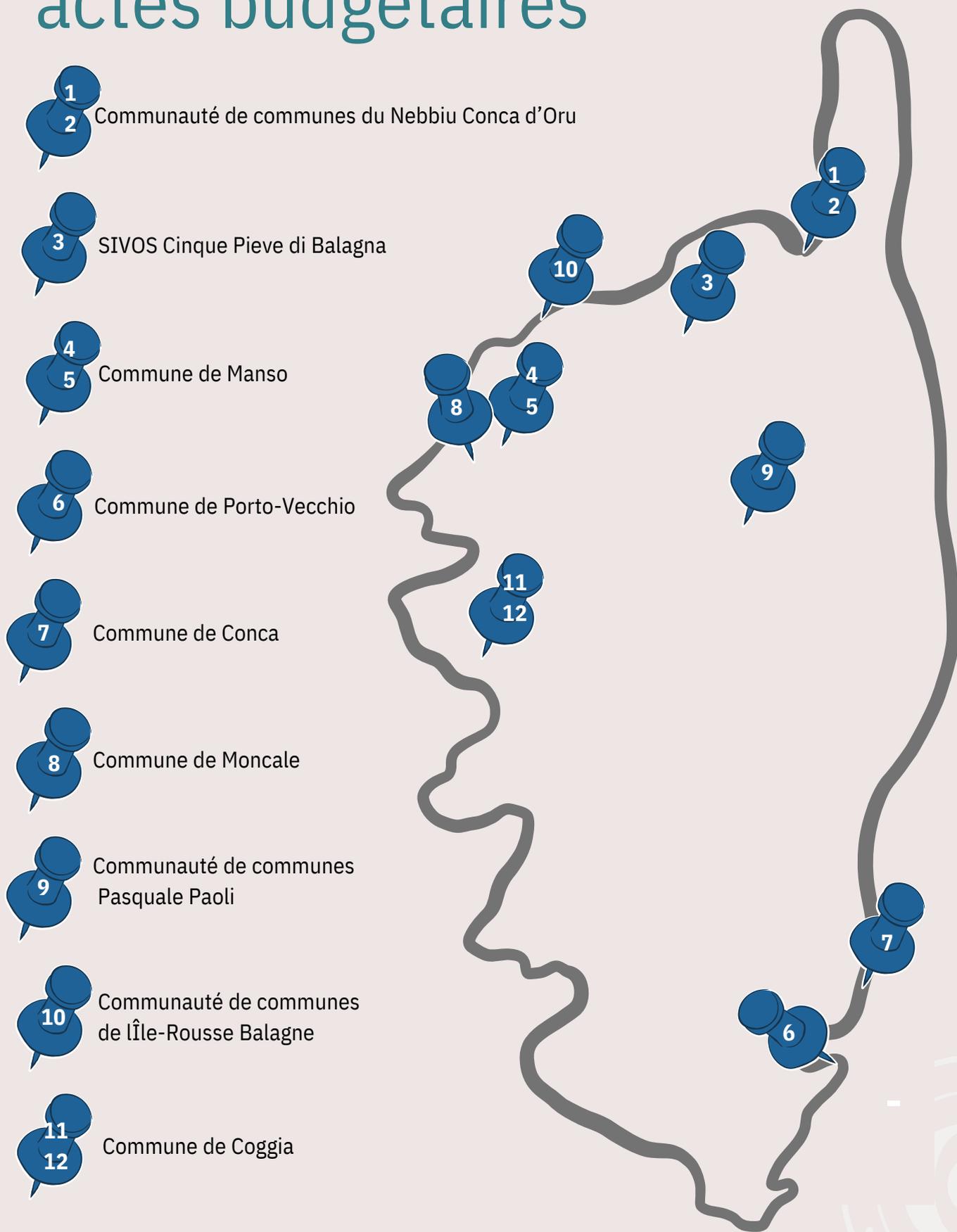
Graphique n° 4 : Taux de mise en œuvre des recommandations entre 2020 et 2023



Pour cette raison, le taux des 46 recommandations formulées par la chambre à avoir été réalisées ou étant en cours de l'être n'est que de 59% en 2024, contre 70% les années précédentes. Toutefois, hors collectivité de Corse, ce taux remonte à 87%.



Cartographie des contrôles des actes budgétaires



Nos travaux dans la presse

Mars

POLITIQUE Une délégation de la commission des finances en Corse cette semaine

Le déplacement, qui fait suite à l'adoption du projet de loi de finances pour 2024, a permis à la délégation de la commission des finances de l'Assemblée territoriale de rencontrer les élus locaux et de recueillir leurs avis sur les spécificités de la fiscalité corse dans le cadre du processus d'autonomie en cours.

À l'initiative du député Michel Castellani et sous la conduite du président J.P. Eric Coqueret, une délégation de la commission des finances de l'Assemblée territoriale se rendra à Bastia la semaine prochaine.

Puis à 15 h, avec Christian Besnon-Nicolas, directeur régional des finances publiques de Corse et de la Corse-du-Sud et Gaël Grimaldi, directeur des finances publiques de Haute-Corse. Avant de rencontrer à 16 heures, Pierre Savelli, le maire de Bastia. Le lendemain, la délégation décollera à 9 heures, avec Gilles Simonet, le président du conseil régional. À 10 heures, elle participera à la réunion de la chambre des comptes. Les députés ont ensuite rendez-vous avec Angèle-Pierre Vireau, président des maires de Haute-Corse et Jean-Benoît Castellani, à la tête de l'association des maires de Corse-du-Sud, à 13 h 30. Deux entretiens, pour finir, avec Philippe Sini, président de la chambre régionale des comptes, et avec Jean-Dominique, président de la CCI de Corse. A.-C.C.

Avril

L'intercommunalité Nebbiu-Conca d'Oru a rejeté son budget.

MARIE STOUVENOT
mstouvenot@corseinfo.fr

Le résultat du vote du budget de la communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oru, ce vendredi était sans appel : 15 voix contre, 1 pour et 7 abstentions, sur les 31 conseillers que compte l'assemblée.

Parmi les abstentionnistes, en compte le vote de Claudy Olmetta, président de l'intercommunalité, qui, absent, avait donné procuration.

Huit élus ne se sont même pas déplacés, à l'instar de Cyril Luciani (opposant au maire d'Oletta), Agostino Poggi (maire de Vallecale), Virginie Guardini (adjointe à la mairie de Saint-Florent) ou encore Jean-Baptiste Arena (élu de Patrimonio et conseiller territorial Corse du Nord à l'Assemblée de Corse).

Un rapport de la chambre régionale des comptes en cours

Ce dernier assume : « Nous avons décidé de boycotter le vote. » Pourquoi ? Car, selon eux, le projet budgétaire aurait été préparé par la présidence



Le budget de l'intercommunalité Nebbiu-Conca d'Oru a été rejeté

Vendredi, le conseil communautaire n'a pas adopté le budget de l'intercommunalité. En toile de fond, des discordes au sein même de la majorité.

l'intercommunalité comme un petit effort. D'un autre côté, « Du côté de l'opposition, on déplore une « gestion opaque » de la communauté de communes. Pourtant, en décembre dernier, les

maire de décembre, il avait été décidé qu'un audit financier serait demandé par l'intercommunalité. » Un rapport de la chambre régionale des comptes est en cours mais nous savons que

seul, s'engageant à c'est désormais la loi à suivre. « Effectivement le Code prévoit les modalités de l'élaboration du budget de la commune. La chambre régionale des comptes a pour mission de contrôler les comptes de la commune et de proposer des propositions,

Mai

Proprià

PROPRIANO

Le rapport a été présenté mardi soir.



La chambre régionale des comptes rend sa copie corrigée à la CCSVT

Dans un rapport, la chambre régionale des comptes de Corse pointe notamment une situation financière du budget principal, fragile, ainsi qu'un processus d'intégration communautaire limitée de la com.com du Sartreais-Valincio-Tarso.

Le rapport de l'Assemblée territoriale, présenté mardi soir, a été corrigé par la chambre régionale des comptes. Ce document, qui sera remis à la CCSVT, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Sartreais-Valincio-Tarso, ainsi que sur le processus d'intégration communautaire limitée de la com.com du Sartreais-Valincio-Tarso.

Signé de l'Assemblée territoriale, ce rapport de mai 2024, a été transmis à la chambre régionale des comptes. Ce document, qui sera remis à la CCSVT, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Sartreais-Valincio-Tarso, ainsi que sur le processus d'intégration communautaire limitée de la com.com du Sartreais-Valincio-Tarso.

Juin

Piaghja orientale

PLAINE ORIENTALE

La chambre régionale des comptes a rendu son rapport mardi soir.

Le rapport a été présenté mardi soir.



La commune de Prunelli dans le viseur de la chambre des comptes

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

La chambre régionale des comptes émet un rapport contrasté. Malgré une bonne santé financière, des incertitudes demeurent. Notamment dans l'organisation des services et l'entretien des marchés publics.

Juillet

Bastia

BASTIA

Le rapport a été présenté mardi soir.



Ville-di-Pietrabugno : état des lieux d'une commune passée au crible

La chambre régionale des comptes vient de publier son rapport. Si le bilan est plutôt satisfaisant, elle demande néanmoins à la commune d'agir concernant le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Le rapport de la chambre régionale des comptes de Corse, publié mardi soir, pointe notamment sur la situation financière de la commune de Ville-di-Pietrabugno. Le bilan est globalement satisfaisant, mais la chambre régionale des comptes émet des réserves sur le site de Rosa Verde, les finances du port de Toga et les dépenses de personnel.

Déchets : la synthèse accablante de la chambre régionale des comptes

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

C'est une synthèse des observations issues de contrôles menés sur sept communautés de communes, deux communautés d'agglomération, le Syvadec et l'Office de l'Environnement et déjà publiées entre 2020 et 2024.

Nos travaux dans la presse

Août

Bastia
BASTIA

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de Bastia. Une mission de 10 jours, effectuée en juillet 2024, a permis de constater que le Centre Hospitalier de Bastia est en déficit de 1,2 million d'euros.

Les finances de l'hôpital de Bastia restent dans le rouge

Parcours du patient, santé financière de l'établissement, dans un rapport de 130 pages qui couvre six années d'exercices, sous quatre directions distinctes, la chambre régionale des comptes dénonce le fonctionnement de l'établissement et rédige une ordonnance de recommandations.

« Un déficit d'attaché » renforcé par l'insularité

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de Bastia. Une mission de 10 jours, effectuée en juillet 2024, a permis de constater que le Centre Hospitalier de Bastia est en déficit de 1,2 million d'euros.

Septembre

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES Une nouvelle campagne de participation citoyenne

Jusqu'au 4 octobre, les citoyens ont la possibilité de suggérer à la CRC, sur une plateforme dématérialisée, un thème de contrôle pour enrichir son programme de travail 2025. L'objectif de cette campagne est de faire émerger des sujets de politiques publiques locales proches des préoccupations des habitants de la région.



La chambre des comptes de Corse a lancé une nouvelle campagne de participation citoyenne. Doc CM

dition financière, sur une plateforme dématérialisée, un thème de contrôle afin d'enrichir son programme de travail 2025. L'objectif de cette troisième campagne de participation citoyenne est de « faire émerger des sujets de politiques publiques locales proches des préoccupations des habitants de la région et non de proposer le contrôle d'une collectivité particulière ».

La campagne 2023 a permis à la CRC Corse de retirer la thématique du logement social qui donnera lieu à la publication d'un rapport dans les mois à venir.

Toute suggestion sera l'occasion d'élargir le programme annuel de travail de la chambre : questions sanitaires ou sociales, culturelles ou économiques, finances

publiques, intercommunales, transports, transition écologique... ou tout autre sujet à fort enjeu régional.

Accessible aux mineurs de plus de 15 ans

Comme l'année passée, la CRC « examinera chacune des propositions avec une grande attention » en fonction de différents critères : les soutiens accordés au thème, la nouveauté du sujet, la faisabilité du contrôle, la plus-value apportée au programme annuel de travail, l'adéquation aux moyens de la chambre...

Pour favoriser l'implication citoyenne des plus jeunes, la plateforme sera accessible aux mineurs de plus de 15 ans sur le fondement de la loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique.

Issue de formation financière élaborée de des comptes régionales cette plateforme est active dar contrôle d'Corse et cc recherche efficacité blique loci

Le sujet sera rendu prochain.

Pour participer il faut se rendre sur : <https://partici.crcp.fr>

Actualité

« Se rapprocher des citoyens »

La troisième campagne de participation citoyenne a été ouverte début septembre par la chambre régionale des comptes (CRC) Corse jusqu'au 4 octobre. Sur une plateforme dématérialisée, chaque citoyen de l'île a la possibilité d'acter, de sensibiliser, de suggérer des thématiques précises de contrôle, mises en œuvre dans le programme de la juridiction en 2025. Entretien avec Philippe Nèze, le Président de la CRC Corse sur ses origines et les résultats attendus de cette concertation.



Quelle est la genèse de cette campagne de participation citoyenne lancée par la CRC Corse ?

Nous y sommes retournés l'année dernière. Après 10 ans de mise en œuvre, la plateforme est toujours active. Elle a permis de recueillir plus de 100 propositions de contrôle. C'est un succès. Mais nous sommes convaincus que nous pouvons aller plus loin. C'est pourquoi nous lançons cette troisième campagne. Elle sera ouverte jusqu'au 4 octobre. C'est une opportunité pour les citoyens de donner leur avis sur les sujets qui les préoccupent le plus. Nous allons examiner toutes les propositions et nous allons publier un rapport dans les mois à venir.

Vous indiquez que vous souhaitez l'inscrire dans l'acte de la démocratie. Comment voyez-vous le rôle de la chambre régionale des comptes dans ce processus ?

La chambre régionale des comptes a un rôle de médiation entre les citoyens et les collectivités locales. Elle est une institution indépendante qui a pour mission de contrôler la gestion des finances publiques. Elle est aussi un acteur de la démocratie locale. Elle permet aux citoyens de donner leur avis sur les sujets qui les préoccupent le plus. Elle est une plateforme de dialogue entre les citoyens et les élus. Elle est un lieu de concertation et de participation citoyenne. Elle est un outil de transparence et de responsabilité.

Le Palais National 19 028 0210 du 19 septembre 2024

Novembre

Bastia
BASTIA

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de Nebbiu-Conca d'Oru. Une mission de 10 jours, effectuée en octobre 2024, a permis de constater que la commune est en déficit de 1,2 million d'euros.

Le Nebbiu-Conca d'Oru étreillé par la chambre régionale des comptes

Dans son rapport d'observations sur les exercices 2018 et suivants, publié hier, la chambre régionale des comptes met en lumière plusieurs déficiences de la communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oru.

« Niveau d'endettement élevé »

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de Nebbiu-Conca d'Oru. Une mission de 10 jours, effectuée en octobre 2024, a permis de constater que la commune est en déficit de 1,2 million d'euros.

Décembre

Corti
É SU CIRCONDU

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de la commune de Corti. Une mission de 10 jours, effectuée en novembre 2024, a permis de constater que la commune est en déficit de 1,2 million d'euros.

La Chambre régionale des comptes passe la gestion de la ville au crible

Pendant huit mois, l'instance a éphoré le fonctionnement des services de la municipalité, des procédures de marchés à la qualité de ses services publics. Le rapport rendu se penche longuement sur la régie de l'eau.

« Je m'engageai pour des services publics de plus en plus de qualité »

La chambre régionale des comptes a été sollicitée pour effectuer un contrôle financier de la commune de Corti. Une mission de 10 jours, effectuée en novembre 2024, a permis de constater que la commune est en déficit de 1,2 million d'euros.

Le ministère public



Un acteur à part entière de la vie de la chambre

Le ministère public est placé près la chambre régionale des comptes Corse. Il est représenté à la chambre régionale des comptes de Corse par un magistrat, le procureur financier, et une assistante administrative. Ses missions s'exercent par voies de réquisitions, de conclusions et d'avis.

Le fonctionnement du ministère public dans l'ensemble des juridictions financières est intégré : Les procureurs financiers sont autonomes dans leurs décisions mais leur action est orientée et coordonnée par la Procureure générale près la Cour des comptes.

Les missions confiées au ministère public sont définies par la loi :

- ▶ Présenter les réquisitions en vue de recueillir la prestation de serment des magistrats et des vérificateurs de la chambre lors de leur installation ;
- ▶ Adresser les communications décidées par la chambre régionale des comptes à l'endroit des autorités judiciaires, des administrations de l'État ou encore du parquet général près la Cour des comptes ;
- ▶ Formuler un avis préalable sur la programmation de la chambre régionale des comptes ;
- ▶ Conclure sur les rapports à fin d'avis budgétaires ou d'observations qui sont déposés par les magistrats.

Pour établir ses conclusions relatives aux rapports de contrôle des comptes et de la gestion des organismes du ressort de la chambre, le procureur financier s'assure du respect des règles de procédure et des normes professionnelles. Il vérifie en particulier le respect du contradictoire afin de garantir la préservation des droits de l'organisme contrôlé.

Le procureur financier se prononce également sur les constatations et analyses du rapporteur, notamment sur leur pertinence et leur documentation par des éléments probants. Il examine la cohérence des observations relatives à un même contrôle et l'homogénéité des analyses entre les contrôles successifs ou concernant des entités placées dans des situations analogues voire dans d'autres territoires comparables. En ce sens, le procureur financier participe à la qualité des rapports de la chambre régionale des comptes.

Le procureur financier peut aussi apporter à la formation collégiale de délibéré une expertise juridique.

Il s'assure que certaines informations publiées ne relèvent pas de secrets protégés par la loi.

Le procureur financier se prononce enfin sur tout élément susceptible d'éclairer les décisions de la formation collégiale, en particulier sur l'opportunité de suites à portée contentieuse.

Dans tous les cas, ses conclusions sont couvertes par le secret de l'instruction et ne sont donc pas accessibles aux citoyens.



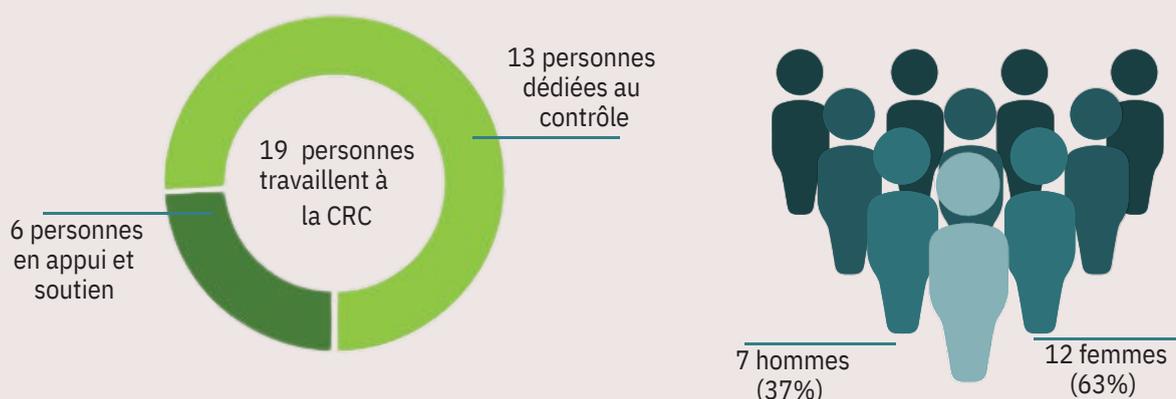
Le bilan chiffré 2024



L'organisation de la CRC

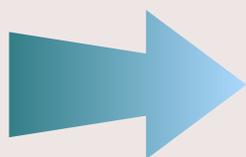
Les acteurs et actrices du contrôle (siège)

- ▶ Le président : conseiller maître à la Cour des comptes, il est chargé de la direction générale de la juridiction, il définit les axes prioritaires de vérification et établit le programme annuel de travail de la chambre, après consultation des magistrats et avis du procureur financier. Il préside les formations de délibéré de la chambre.
- ▶ Le président de section coordonne les travaux et instructions des équipes de contrôle, préside les formations de délibérés en cas d'empêchement du président et exerce, en Corse, une activité de rapporteur. Il assiste, par ailleurs, le président de la chambre sur de nombreux dossiers : rédaction du rapport annuel sur le suivi annuel des recommandations, élaboration du programme annuel de travail et du projet de chambre ou encore confection du rapport d'activité.
- ▶ Les magistrats relèvent du corps des conseillers de CRC. Ils mènent les contrôles inscrits à leur programme, sur pièces et sur place, présentent à la collégialité les résultats de leurs travaux sous forme de rapports et participent aux délibérés des rapports présentés par d'autres magistrats.
- ▶ Les vérificateurs des juridictions financières : ils apportent leur concours aux magistrats auprès desquels ils sont affectés. Recrutés parmi les fonctionnaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ils prêtent serment devant le président de la chambre.



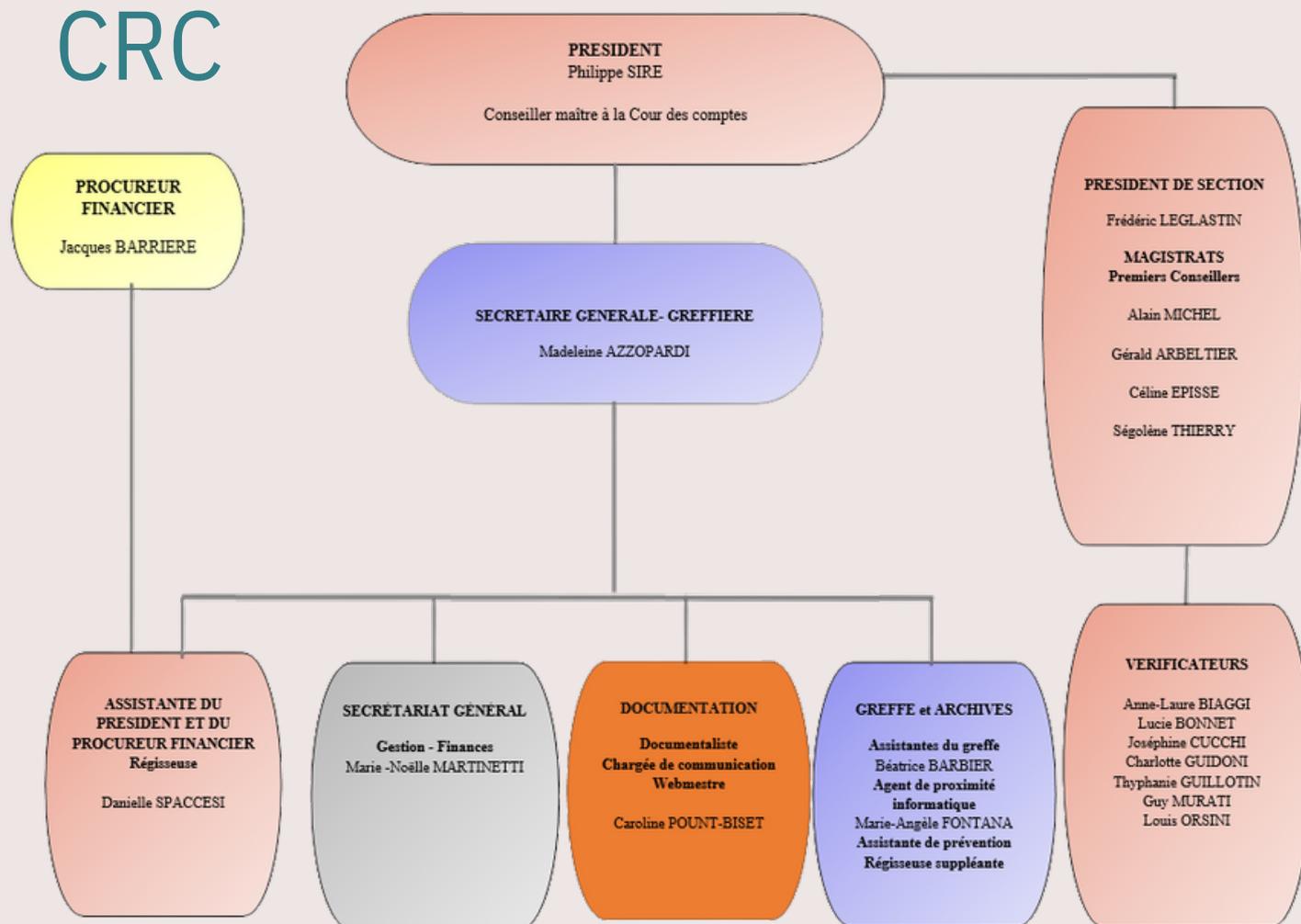
Les services administratifs

- ▶ Le secrétariat général : Le président est assisté par un secrétaire général qui assure, sous son autorité, le fonctionnement du greffe et des services administratifs de la chambre. Le secrétaire général délivre et certifie les extraits et copies des actes intéressant le fonctionnement de la chambre. Il peut déléguer à cet effet sa signature au greffier de la chambre. Le secrétariat général regroupe des services dont la vocation est d'apporter appui et soutien aux équipes de contrôle : les services du budget, des ressources humaines, de la documentation et de l'informatique.
- ▶ Le greffe : il enregistre les comptes produits, ainsi que les actes, documents et requêtes dont la chambre est saisie, prépare l'ordre du jour des séances, enregistre les décisions et assure la notification et le suivi de l'ensemble des contrôles.



Le budget de la chambre relève du programme 164 "Juridictions financières" de la mission budgétaire « Conseil et contrôle de l'État », géré par la Cour des comptes. Il s'est élevé en 2024 à 456 885€ dont 309 046€ de coût d'occupation des locaux (68%).

L'organigramme de la CRC



Une nouvelle venue en 2024

Madame Anne-Laure Biaggi, attachée principale d'administration de la fonction publique territoriale, a été affectée à la CRC Corse, en qualité de vérificatrice, à compter du 1er novembre 2024.

Des changements statutaires en 2024

Deux magistrats en détachement ont réussi avec succès leur intégration dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes, en qualité de premiers conseillers, à compter du 1er novembre 2024.

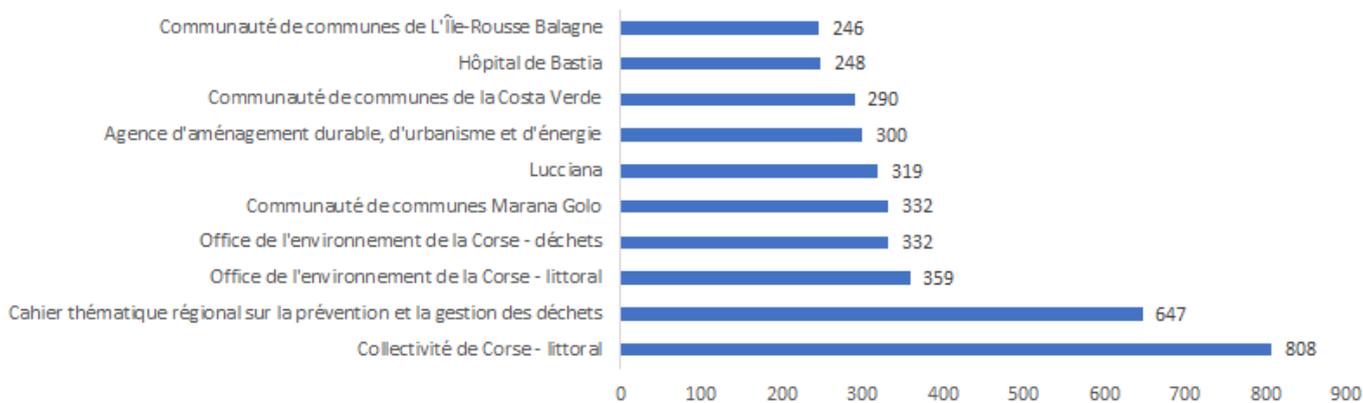


L'information aux citoyens

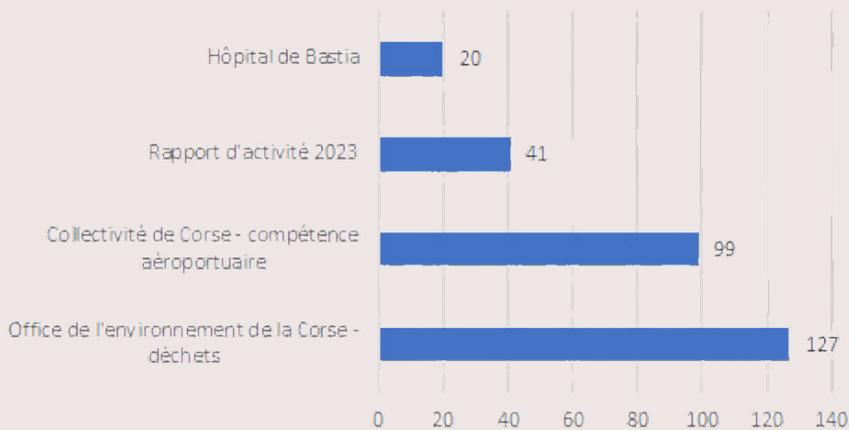
L'utilité des travaux de la chambre trouve son fondement dans l'information aux citoyens qu'apportent nos contrôles et nos publications sur la qualité de la gestion publique locale et la bonne utilisation des deniers publics.

Il existe un moyen de mesurer l'intérêt suscité par nos publications, qui sont les chiffres relatifs à la consultation du site internet de la CRC.

Nombre de visiteurs du site internet par organisme en 2024



Nombre de téléchargements



Annexe

Les juridictions financières

La Cour des comptes est l'institution supérieure de contrôle chargée de vérifier l'emploi des fonds publics et de sanctionner les manquements à leur bon usage. La Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) forment les juridictions financières.

Les juridictions financières sont indépendantes des pouvoirs publics. Dans le cadre prévu par la loi, elles définissent librement leur programme de travail, sont dotées de pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place, adoptent librement leurs conclusions et jouissent d'une liberté éditoriale. Présentes dans le débat public grâce à leurs publications, elles se veulent utiles aux décideurs comme aux citoyens et contribuent activement à l'amélioration de la gestion publique et de ses résultats de politiques locales.

Créée en 1807, la Cour des comptes, dont le rôle est décrit à l'article 47-2 de la Constitution, se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste tous deux. Elle contribue par ses rapports publics à l'information des citoyens.

Les CRTC ont été créées en 1982. Elles exercent aujourd'hui 3 compétences sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics : contrôle des comptes et de la gestion, contrôle des actes budgétaires, évaluation des politiques publiques.

Les chambres régionales et territoriales des comptes sont aujourd'hui vingt-trois, treize en métropole, et dix en outremer, réparties sur dix-sept sièges.



Source : CRC Nouvelle-Aquitaine

Consulter les rapports de la chambre sur le site internet de la Cour des comptes :

www.ccomptes.fr/fr/crc-corse

Chambre régionale des comptes
Corse

Accueil · CRC Corse

Champ de compétence Organisation Publications Actualités Rapports d'activité Histoire et Patrimoine Contact

Les publications récentes

CRC CORSE | 18.02.2025

Synthèse annuelle 2024 sur le suivi des recommandations formulées en 2023 par la CRC Corse

La chambre régionale des comptes Corse publie son rapport sur le suivi, en 2024, des recommandations émises en 2023. Dans ses rapports, tous rendus publics, la chambre régionale des comptes formule des observations destinées à améliorer la qualité de la dépense publique locale. Les plus significati...

VOIR LA PUBLICATION
1 DOCUMENT

CRC CORSE | 14.02.2025

Commune de l'Île-Rousse (Haute-Corse)

Située au nord de la Balagne, l'Île-Rousse (3 285 habitants) constitue l'un des pôles touristiques de la Corse. Bénéficiaire du programme « Petites villes de demain », elle est engagée dans une opération de revitalisation de son territoire, qui implique la réalisation d'importants investissements su...

VOIR LA PUBLICATION
2 DOCUMENTS

CRC CORSE | 27.01.2025

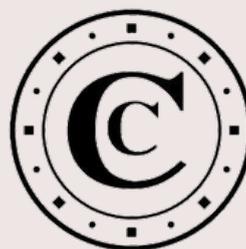
L'aménagement du littoral méditerranéen face aux risques liés à la mer et aux inondations

La Cour des comptes a publié, ce vendredi 24 janvier 2025, un rapport public thématique issu d'une enquête menée par les trois chambres régionales des comptes (CRC) Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, en lien avec la Cour. Les observations concernant la Corse citées dans ce rapport nati...

VOIR LA PUBLICATION
3 DOCUMENTS

Chambre régionale
des comptes

Corse



2024



La Cour, les chambres régionales et territoriales des comptes et la Cour d'appel financière sont chargées de vérifier l'emploi des fonds publics et de sanctionner les manquements à leur bon usage.
Elles forment ensemble les juridictions financières.

Chambre Régionale des Comptes Corse
Quartier de l'Annonciade CS 60305 - 20297 Bastia Cedex
Téléphone : 04 95 32 83 20
Retrouvez nos publications sur : <https://www.ccomptes.fr/fr/crc-corse>
Suivez-nous sur [LinkedIn](#)